

SAILLY

RÉSIDENCE DE LA FOLLE ENTREPRISE



SAILLY

terresamaisons.com

 02 32 19 69 69

SAILLY

Résidence de la Folle Entreprise

✓ Saily est une charmante commune située au cœur du Parc naturel du Vexin, rattachée à la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine & Oise. Elle offre un cadre de vie d'exception, tout en bénéficiant des infrastructures voisines, à 15 mn de Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, Melan, et proche de l'A13.

Équipements & Services

- + École maternelle et primaire avec garderie (de 7h30 à 18h30)
- + Collège à Gaillon sur Montcient avec transport scolaire
Lycée François Villon aux Mureaux
- + Bus desservant les gares - TAMY Bus à la demande
Gare SNCF Les Mureaux - Paris à 30 mn - (Départ Paris toutes les 30 mn)
- + À 5 mn du centre médical et pharmacie - Boulangerie
- + Centre commercial à Buchelay - Supermarchés à Meulan



✓ RÈGLES D'URBANISME

- La pente des toitures sera comprise entre 40 et 45° ; seuls les matériaux autorisés doivent être en tuile de terre cuite, présentant un aspect petits moules avec un pureau ou faux-pureau de 10 cm, de ton terre cuite brun-rouge nuancé ou vieilli.
- La hauteur maximum sera de 5 m à l'égout du toit.
- Les sous-sols interdits pour le stationnement des véhicules, seules les caves sont acceptées.
- Les enduits muraux et peintures respecteront la gamme des tons beiges, beige-gris, et ocres clairs ou foncés. Le Blanc est proscrit ainsi que ce qui est dénommé « ton pierre ». PC soumis aux ABF.
- Se référer au PLU et au règlement de lotissement.

✓ LIBRE DE CONSTRUCTEUR

✓ ZONE B2

✓ PARCELLES VIABILISÉES 100 %

- + Assainissement collectif des eaux usées.
- + Eau, téléphone, électricité.



✓ LES + DE L'AMÉNAGEUR

- + Garantir la surface de votre terrain.
- + Remise d'une étude géotechnique de voirie.
- + Les haies en limite de l'espace public sont réalisées par l'aménageur.



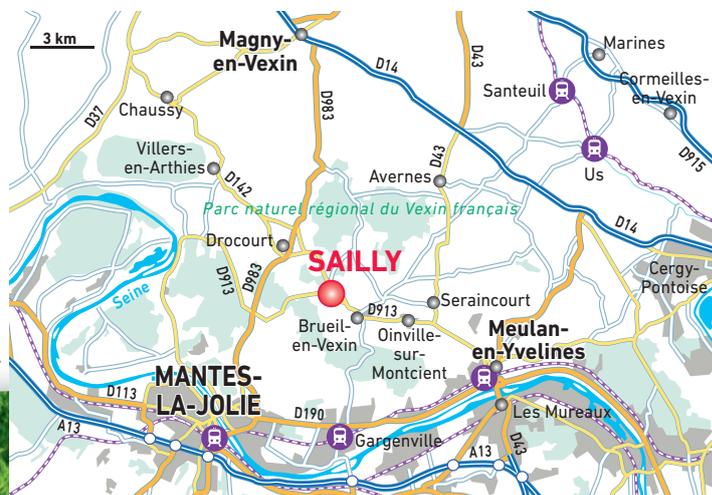
**12 TERRAINS
à BÂTIR**
de 323 à 609 m²

✓ FRAIS ANNEXES

- Taxe d'aménagement : 4% (part communautaire)
- Participation Financière pour l'Assainissement Collectif : 1 400 € environ (taux 2018)
- Frais de dépôt de pièces : 200 €
- Association Syndicale : 500 €
- Frais d'enregistrement promesse de vente : 125 €
- Provision dégradations éventuelles : 1 000 €
- Frais architecte de coordination : 288 € TTC
- Frais de Notaire et droits de mutation : 10% environ

✓ À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

- Entrée charretière.
- Assainissement individuel des eaux pluviales de toitures.





Plus de 30 ans d'expérience au service de l'aménagement du territoire pour trouver, imaginer, concevoir, aménager votre cadre de vie et vous accompagner dans vos projets. Soucieux de la qualité de vie et du mieux-vivre ensemble, TAM conçoit cette opération en tenant compte de la gestion des eaux pluviales, des apports d'énergie solaire, des espaces partagés...



www.terresamaisons.com



RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATIONS

Sandrine JOUAULT
s.jouault@lesterresamaisons.fr

 06 79 80 47 68 - 02 32 19 69 69

